

Le préfet nargue les juges sur un campus parisien

UN bras de fer insolite oppose le préfet de police de Paris au tribunal administratif de la capitale. Objet : le chantier de la fac Paris-Diderot. Le 24 janvier, saisi par plusieurs associations, les juges devaient statuer sur l'ouverture au public de deux bâtiments dont la sécurité est contestée. Leur constructeur, Vinci, avait en effet négligé certaines règles obligatoires dans ce type d'immeuble (notamment la présence d'accès pour les pompiers et l'application des normes relatives aux locaux recevant du public).

Or, deux jours plus tôt, le préfet de police leur a joué un curieux tour : il a signé de nouveaux arrêtés d'ouverture pour ces mêmes immeubles. Du coup, quand, le surlendemain, la rapporteure publique du tribunal a demandé l'annulation des arrêtés, elle s'est prononcée sur des textes obsolètes et déjà remplacés ! La fine manœuvre du préfet, qui ridiculisait son travail, n'a pas échappé à la magistrature. Elle l'a racontée sans détour à l'audience. Ce n'est plus un bras de fer mais un bras d'honneur...

Interdit aux étudiants

En décembre 2013, déjà, le préfet s'était assis sur une décision du tribunal administratif. En juillet, ce dernier avait annulé les permis de construire des deux bâtiments litigieux et demandé aux responsables de l'université de les mettre en conformité. A peine le jugement était-il rendu que les responsables de la fac déposaient de nouveaux permis de construire, remplaçant les permis annulés. Les violations des règles de sécurité y étaient maintenues

et devenaient des « dérogations ». Qu'a fait le préfet de police ? Il a accordé, le 23 décembre, les nouveaux permis sans barguigner.

Ces amabilités préfectorales sont d'autant plus étonnantes que « Le Canard » avait, naguère, révélé les curieuses méthodes appliquées par Vinci dans ce nouveau campus, prévu pour accueillir 27 000 étudiants. A l'intérieur de l'un des cinq principaux bâtiments, le bétonneur avait « oublié » de prévoir des planchers assez solides pour recevoir un large public. Plusieurs locaux universitaires ont par la suite restreint leur accès aux étudiants. Parmi ces lieux devenus très sélects, plusieurs salles de réunion, un secrétariat pédagogique et une bibliothèque !

Pourquoi tant de zèle de la part du préfet ? Sollicités par « Le Canard », ses services indiquent, avec un culot d'airain, que, « dans toute cette affaire, l'administration s'est conformée à la décision du juge ». Bravo ! « La mise aux normes de sécurité coûte cher, rappelle le responsable d'une association plaignante, et certains craignent que le service public d'éducation, malgré les accommodements que nous avons proposés, ne soit interrompu. »

A moins que le préfet ne s'inquiète pour les finances de la fac. Le groupe Vinci lui a en effet imposé, en septembre 2010, un incroyable avenant au contrat : en cas d'annulation d'un permis de construire, si la facture dépasse 500 000 euros, c'est l'université qui casque !

Des erreurs de construction payées par l'occupant du bâtiment, c'est d'une logique en béton !

Jean-François Julliard